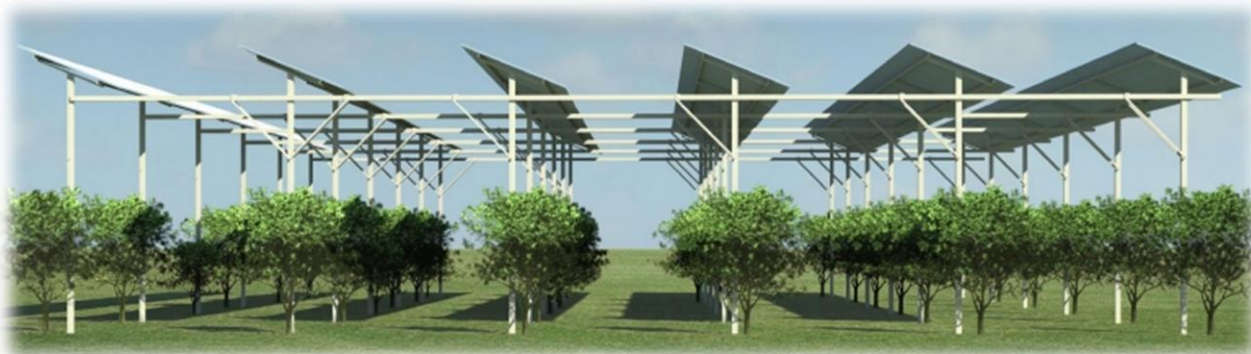


PROJET D'IMPLANTATION D'UNE OMBRIÈRE AGRIVOLTAÏQUE SUR VIGNES

- Dossier agricole -



SCEA LES VIGNES DU MAZEL

Rédaction du projet agricole

Thomas MINART

Chargé de missions agrivoltaïques

06 35 55 33 37

t.minart@reden.solar

Adresse du projet

Bosc de la Fon

81600 Técou

Dossier suivi par :

Guillaume SZCZEPANIAK

06 15 46 03 96

g.szczepaniak@reden.solar

TABLE DES MATIERES

I.	SCEA LES VIGNES DU MAZEL	6
I.1.	L’exploitation agricole actuelle.....	6
I.2.	Activités, productions et commercialisations.....	9
I.3.	Perspectives d’évolution.....	11
II.	PRESENTATION DU PROJET	12
II.1.	Description générale.....	12
II.2.	Localisation et raison du choix du site.....	12
II.3.	Description du projet agricole	17
III	ANNEXES	25

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation du siège social. Fond de carte IGN, Géoportail.	7
Figure 2 - Localisation du siège social. Image satellite, Géoportail.....	7
Figure 3 – Bâtiment de stockage de la SCEA, Géoportail.	8
Figure 4 – Parcellaire de l’exploitation sur la commune de Técou, de Montfa et de Peyregoux	9
Figure 5 – Répartition de l’occupation des terres arables de l’exploitation	10
Figure 6 - Localisation du site du projet. Fond de carte IGN.....	12
Figure 7 - Localisation du site du projet. Image satellite.	13
Figure 8 - Localisation cadastrale du site du projet.	13
Figure 9 - Implantation du projet : plan de l’ombrière	15
Figure 10 – Plan de coupe de l’ombrière pour un inter-rang de 12,5 m.....	15
Figure 11 - Registre parcellaire graphique autour de la parcelle du projet, RPG2024	16
Figure 12 – PLU en vigueur sur la commune de Técou, Geoportail de l’urbanisme	17
Figure 13 – Schéma d’implantation des rangées de vignes sous l’ombrière agrivoltaïque	22
Figure 14 - Estimation de la marge brute du futur vignoble	24

PREAMBULE

La SCEA LES VIGNES DU MAZEL est une exploitation tournée vers la polyculture et la viticulture. Du fait de sa localisation dans un territoire propice à la vigne, Dominique Malbert a développé progressivement l’atelier viticole depuis son installation pour atteindre aujourd’hui environ 49 ha de vignes. La SCEA est confrontée actuellement aux conséquences du changement climatique : gel, forte chaleur et grêle. L’année 2024 a marqué durement l’exploitation : la grêle a endommagé près de 20 hectares de vignes, réduisant de moitié la production sur ces zones. La récolte 2025 a également été impactée, cette fois en raison d’un épisode de forte chaleur provoquant l’échaudage.

Le projet d’ombrières agrivoltaïques s’inscrit dans une démarche d’adaptation au changement climatique, à la suite du constat par l’exploitant de ses effets sur la production viticole. L’objectif est de préserver les vignes implantées sous les structures équipées de panneaux photovoltaïques, afin d’assurer leur pérennité et la qualité de la récolte.

L’ombrière permettra ainsi de protéger les vignes puisque celle-ci offrira une protection contre les aléas climatiques tels que le gel (éclosion des bourgeons retardée), la grêle (un dispositif de filet anti-grêle peut être mis en place entre les panneaux pour mieux protéger les vignes) ou les brûlures solaires, tout en permettant la mécanisation lors de l’entretien de la vigne ainsi que lors de la récolte. Ce dispositif contribuera ainsi à sécuriser durablement le développement et les rendements des vignes, en créant un environnement plus stable et protégé pour la production.

I. SCEA LES VIGNES DU MAZEL

I.1. L’exploitation agricole actuelle

○ N° immatriculation de la société :

Monsieur Dominique Malbert et Madame Véronique Malbert sont les gérant de la SCEA LES VIGNES DU MAZEL, immatriculée sous le numéro SIREN 821 596 012, depuis le 01/07/2016.

○ Historique de l’exploitation :

Dominique Malbert s’est installé en 1988 en reprenant l’exploitation familiale s’étendant sur 9 ha et tournée vers la polyculture et la vigne. Il acquiert au même moment 10 ha, agrandissant son exploitation à 19 ha de Surface Agricole Utile (SAU), dont 16 ha est en vigne.

L’exploitant développe au fil du temps son exploitation en s’agrandissant foncièrement, mais en développant également l’activité viticole en raison de la qualité des terrains propices à cette activité et de sa localisation dans le terroir du vignoble de Gaillac.

Aujourd’hui en SCEA avec sa femme Véronique Malbert et son fils Florian (salarié à temps plein), l’exploitation cultive aujourd’hui environ 157 ha de SAU.

○ Localisation de l’exploitation et de ses terrains :

Le siège social de la SCEA LES VIGNES DU MAZEL est localisé sur la commune de Técou, dans le département du Tarn (81). La commune se situe à environ 5,5 km au sud de Gaillac.

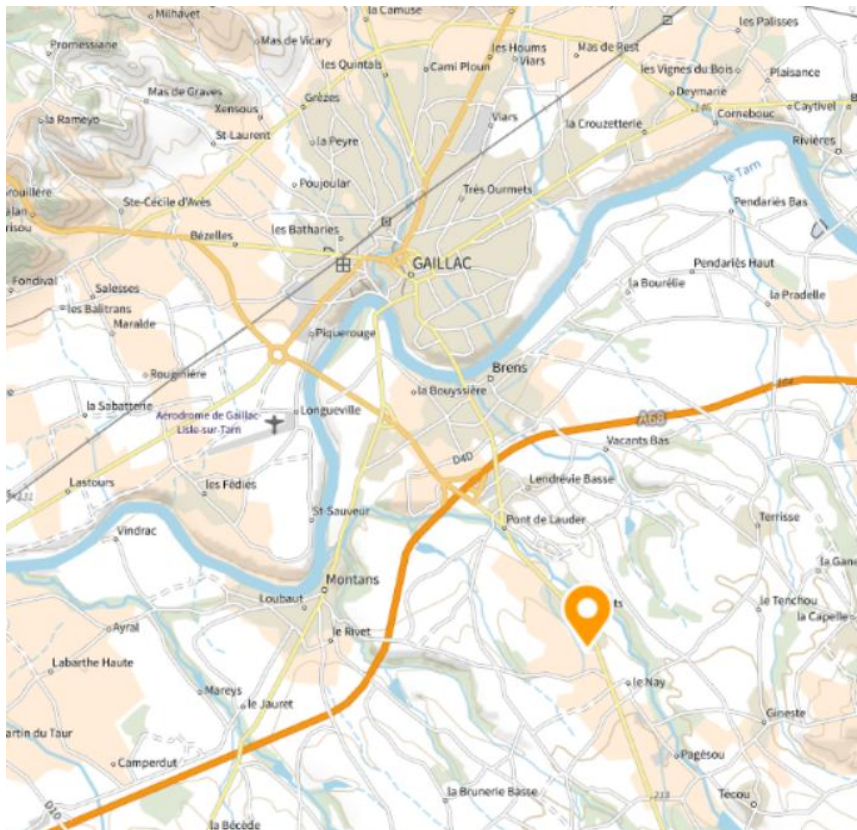


Figure 1 - Localisation du siège social. Fond de carte IGN, Géoportail.

Le siège se situe au nord de la commune, au lieu-dit Les Pigots.

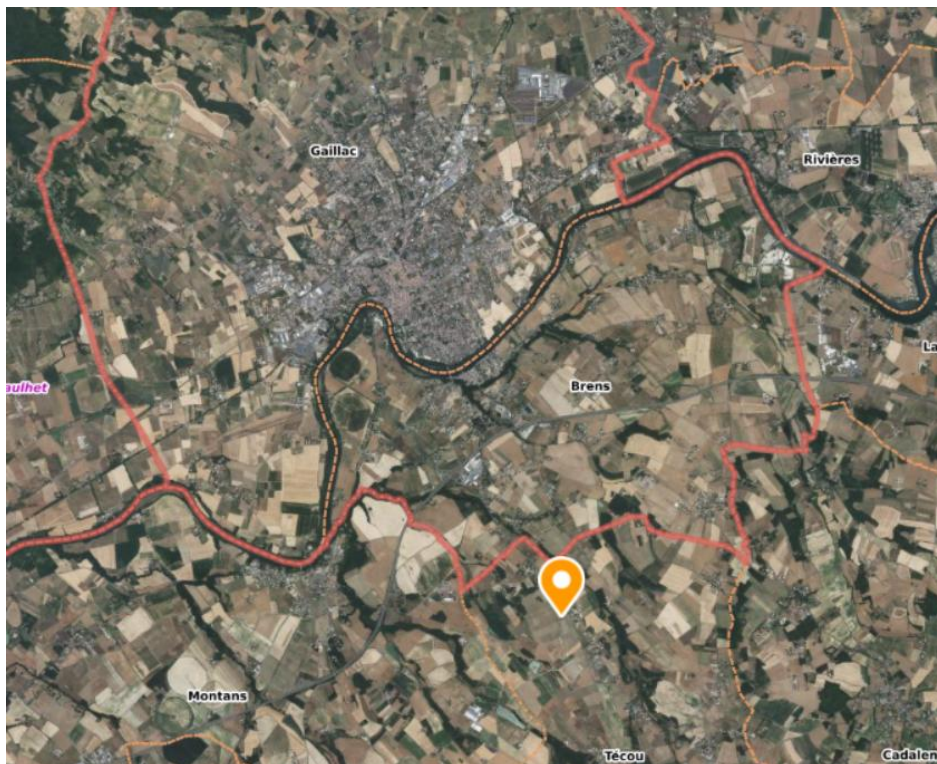


Figure 2 - Localisation du siège social. Image satellite, Géoportail.

○ Les bâtiments et le matériel :

La SCEA possède tout le matériel nécessaire à l’entretien et la récolte de ses vignobles (vendangeuses automotrices). Concernant l’activité de cultures, celle-ci est également équipée du matériel allant de la préparation du semis jusqu’à la gestion du développement des cultures. Cependant, elle ne possède pas de moissonneuse batteuse et sollicite donc une ETA pour la récolte.

Concernant les bâtiments, la SCEA ne possède qu’un bâtiment sur son siège d’exploitation. Ce bâtiment photovoltaïque est dédié au stockage de matériel agricole.

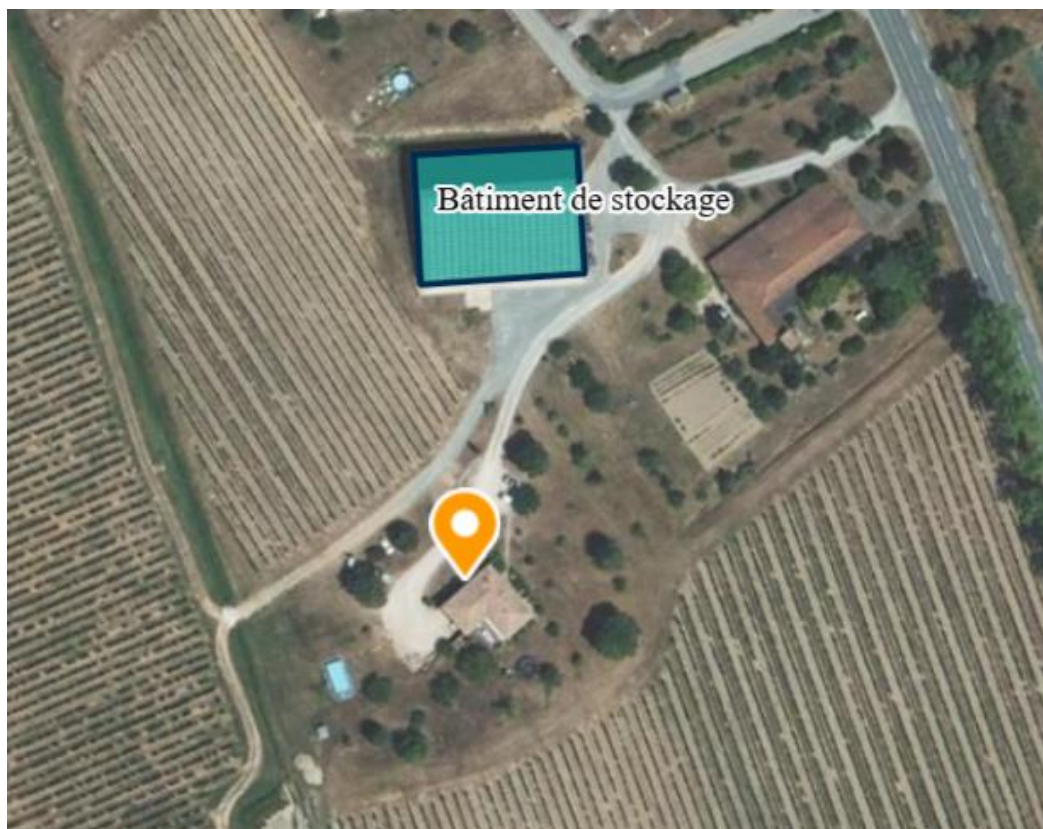


Figure 3 – Bâtiment de stockage de la SCEA, Géoportail.

○ La main d’œuvre :

Dominique Malbert, son épouse et leur fils Florian (en préparation d’installation) sont responsables de la gestion des cultures et des vignobles de l’exploitation. Pour les assister dans cette mission, la SCEA fait appel à des travailleurs saisonniers, dont le nombre varie selon les périodes et la charge de travail. Sur l’année, cela représente l’équivalent de deux emplois à temps plein.

Pour la récolte de l’atelier culture, la SCEA fait appel à une ETA du secteur.

I.2. Activités, productions et commercialisations

○ Productions végétales :

L’exploitation est historiquement tournée vers la viticulture et la polyculture. Depuis la reprise de l’exploitation familiale, les surfaces en vignes et en cultures ont évolué. Le parcellaire de l’exploitation est composé de 157,36 ha répartis en 3 communes : Técou, Peyregoux et Montfa. La majorité des surfaces est localisée sur la commune de Técou.



Figure 4 – Parcellaire de l’exploitation sur la commune de Técou, de Montfa et de Peyregoux

Selon la déclaration PAC 2024, les 157,36 ha de SAU sont composées de 49,24 ha en vignes, 4,2 ha en pépinière et les 103,92 ha restant en terre arable (cultures et jachères). L’assolement des terres arables est représenté ci-dessous.

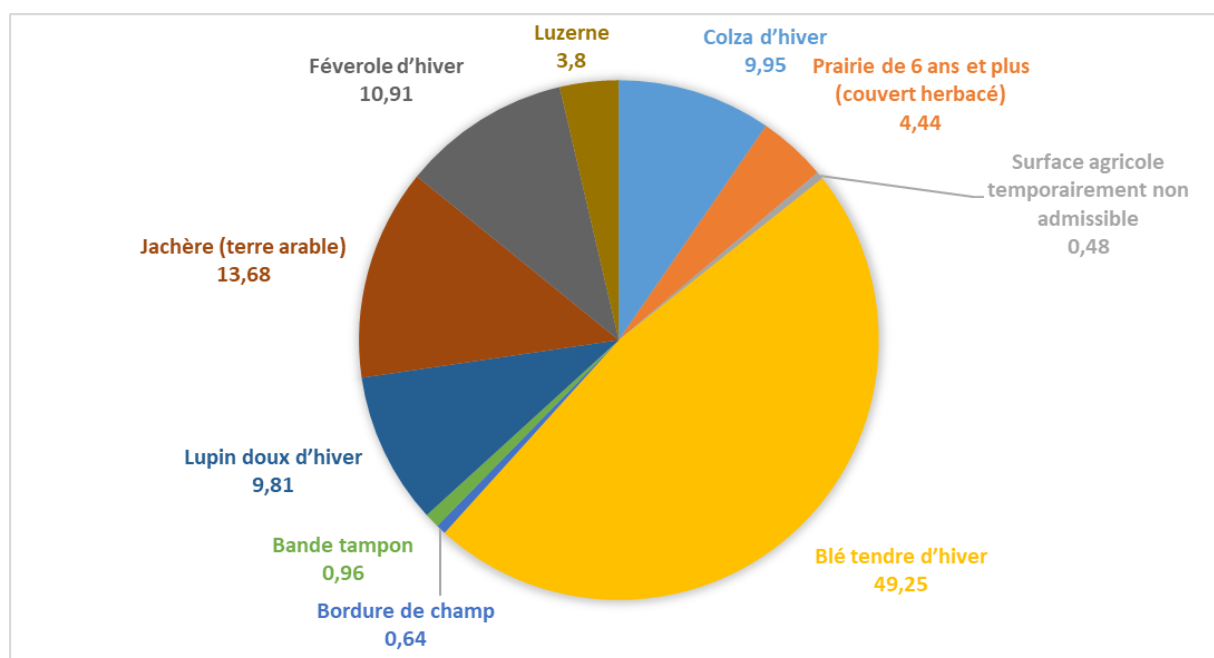


Figure 5 – Répartition de l’occupation des terres arables de l’exploitation

Concernant les vignes, celles-ci occupent donc 49,24 ha et se composent de cépage blanc et rouge. Les cépages principaux sont le Braucol, le Prunelar, le Gamay, le Merlot, le Malbec, le Len de l’el, le Sauvignon et le Colombar.

Les vignes de la SCEA se localisent dans le vignoble du Gaillacois : 50% des vignes travaillées par la SCEA sont en AOC Gaillac et les autres 50% sont en IGP.

La conduite du vignoble est en partie mécanisée. C’est-à-dire que tout l’itinéraire technique de la vigne est conduit avec des actions toutes mécanisées. Les vendanges, l’épamprage ou le travail du sol se font avec des outils mécanisés, la différence demeure principalement au moment de la taille. Les vignes sont pré-taillées mécaniquement (pour faciliter le tirage de bois et la taille), la taille est effectuée à la main.

Plus ancienne AOP viticole, l’**AOP Gaillac** est officiellement reconnue en 1938 et concerne dans un premier temps les vins blancs. Quelques décennies plus tard, les vins rouges et rosés sont reconnus en AOP en 1970. Cette AOP concerne le département du Tarn avec comme terroir, le vignoble de Gaillac s’étendant sur les deux rives du Tarn, et vers le nord jusqu’à la cité médiévale de Cordes. Il est retrouvé 4 terroirs offrant une diversité de profil sensoriel : les terrasses de rives gauche, les coteaux de la rive droite (berceau de l’appellation), le plateau cordais et le noyau de Cunac aux schistes acides.

Au niveau du climat, il s’agit d’un microclimat particulier, à mi-chemin entre influence atlantique et méditerranéenne.

On retrouve comme cépages principaux le Len de l’el B, le Mauzac B et le RS, muscadelle B pour les vins blancs et le duras N, le fer N, le prunelard N et le syrah N pour les vins rouges et rosés.

Source : <https://www.vignobles-sudouest.fr/project/aop-gaillac/>



○ Commercialisation et clientèle :

L’exploitation commercialise la totalité de sa production de raisins de cuve à la coopérative VINOVALIE. Les productions de céréales, oléagineux et protéagineux sont commercialisées au négoce Maisagri.

I.3. Perspectives d’évolution

L’exploitation est en réflexion sur plusieurs projets de développement à court et moyen terme.

Le premier concerne la création d’une retenue colinéaire destinée à l’irrigation du vignoble. Ce projet poursuit un double objectif : atténuer les effets des épisodes de sécheresse et réduire les interventions mécaniques sur le sol, ainsi que les coûts qui y sont associés.

Le second projet porte sur la transmission progressive de l’exploitation. Bien que Dominique Malbert ne prévoie pas un départ à la retraite immédiat, son fils, Florian Malbert, s’installe en association avec lui à l’horizon 2026.

Enfin, le troisième projet concerne la mise en place d’un projet agrivoltaïque sur vigne. Cette installation d’ombrières photovoltaïques vise à concilier production d’énergie renouvelable et adaptation du vignoble aux changements climatiques, en créant un microclimat favorable à la culture de la vigne.

Ces initiatives s’inscrivent dans un contexte où la filière viticole française traverse une crise multifactorielle, fortement amplifiée par les effets du changement climatique, qui affectent particulièrement certains bassins de production.

II. PRESENTATION DU PROJET

II.1. Description générale

Projet global :

- ➔ Construction et mise à disposition d’une ombrière agrivoltaïque sur une surface totale de 81 329 m².
- ➔ Mise à disposition en 2028, suivant la parution des résultats de l’appel d’offres du ministère de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer.

II.2. Localisation et raison du choix du site

○ Localisation de la future ombrière :

Le projet d’ombrière est situé sur la commune de Técou (81600) dans le département du Tarn, à environ 5 km au sud de Gaillac. Le site se localise au nord-ouest du bourg de la commune.

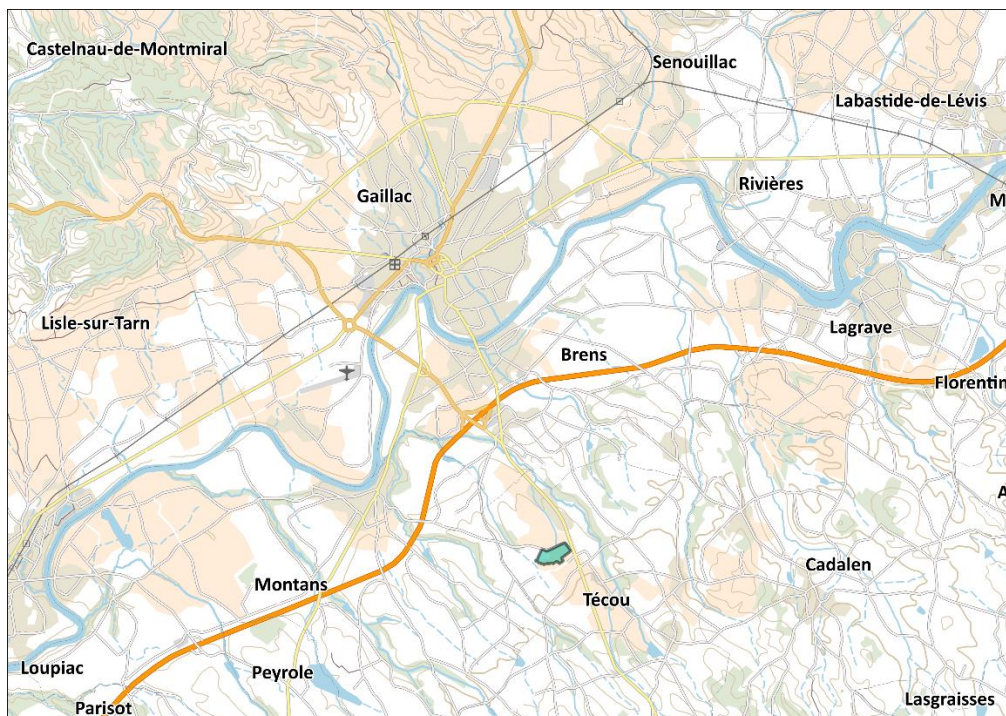


Figure 6 - Localisation du site du projet. Fond de carte IGN.



Figure 7 - Localisation du site du projet. Image satellite.

○ Emprise foncière de l’ombrière :

L’emprise de l’ombrière concernera trois parcelles cadastrales de la section A n°912, 1117 et 1157 du cadastre communal de Técou, d’une superficie de 132 232 m² prise à bail.



Figure 8 - Localisation cadastrale du site du projet.

○ *Présentation du propriétaire des parcelles*

Les propriétaires des parcelles cadastrales concernées par le projet sont Monsieur Dominique Malbert et Madame Véronique Malbert.

○ *Justification du choix du site*

L’implantation de la future ombrière a été définie en tenant compte de plusieurs critères (techniques et agronomiques) :

- Une topographie globalement plane, facilitant l’aménagement et la mécanisation ;
- Un éloignement des habitations et de la départementale ;
- Une localisation sur des terres et dans un terroir propices à la vigne ;
- Il s’agit d’un sol peu profond, caillouteux et peu fertile, qui est plus propice à la vigne qu’à la production de COP ;
- Une partie des parcelles est occupée par de la vigne à renouveler, le reste étant composé de terres arables ;
- La proximité avec le siège d’exploitation permettant l’amélioration de la performance de l’exploitation.

En effet, disposer d’un parcellaire groupé et proche du siège d’exploitation constitue un véritable atout pour l’agriculteur (réduction des coûts et temps de déplacement). C’est dans cette optique que l’exploitant envisage de rapatrier des droits de plantation issus de quelques parcelles en fermage (environ 3 ha) qui sont éloignées du siège.

○ *Caractéristiques techniques de l’ombrière :*

Surface prise à bail : 132 232 m²

Surface ombrière : 81 329 m²

Hauteur point-haut panneau : 5,34 m

Hauteur de travail : 4,5 m

Inter-rang : 12,5 m

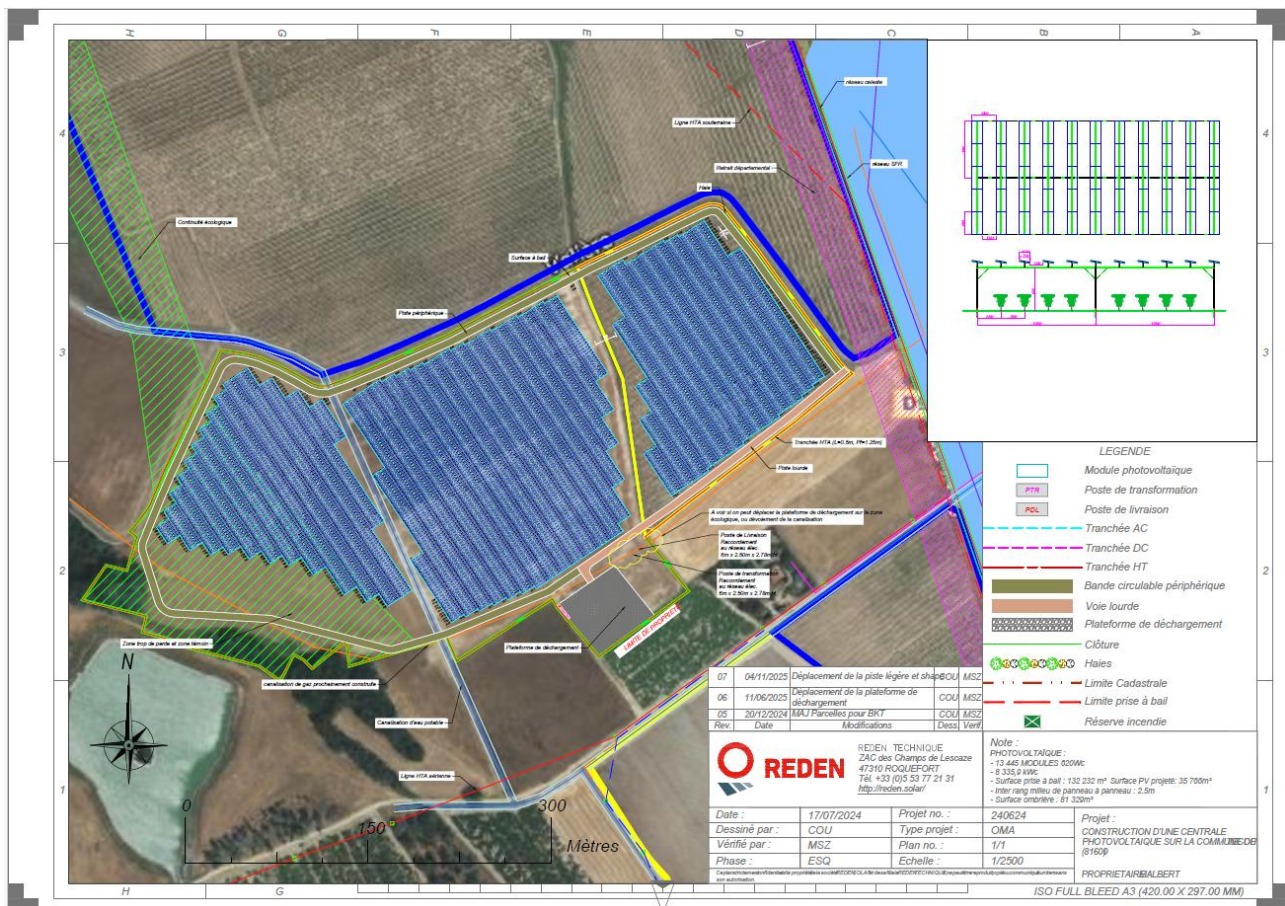


Figure 9 - Implantation du projet : plan de l’ombrière

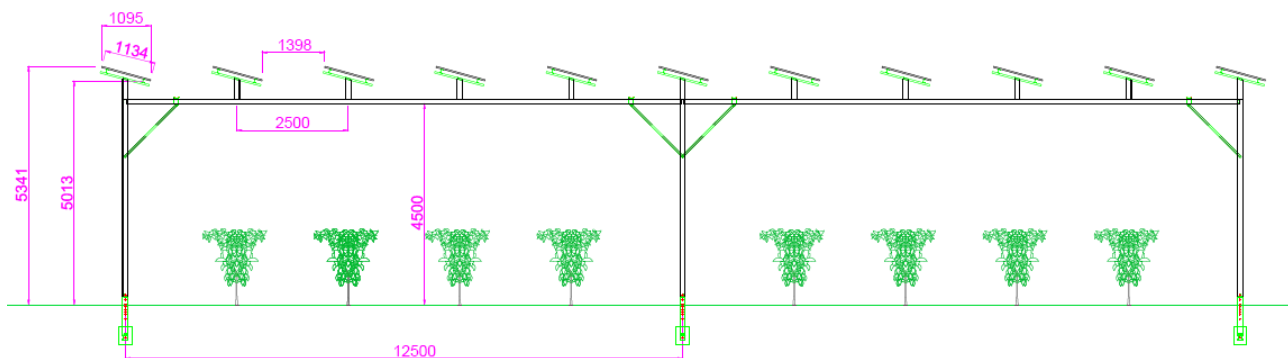


Figure 10 – Plan de coupe de l’ombrière pour un inter-rang de 12,5 m

○ Occupation du sol au droit du site de projet :

Le site du projet est localisé dans le vignoble de Gaillac, lui même situé dans le nord du département du Tarn. Composé de plusieurs terroirs, le projet se situe dans les « Terrasses de la Rive Gauche » s’étendant sur 30 km entre Florentin et Couffouleux au sud de la rivière du Tarn. Etant une commune du terroir, le paysage communal de Técou ainsi que des communes adjacentes mêlent vignes et parcelles en céréales comme en témoigne l’occupation du sol du secteur.

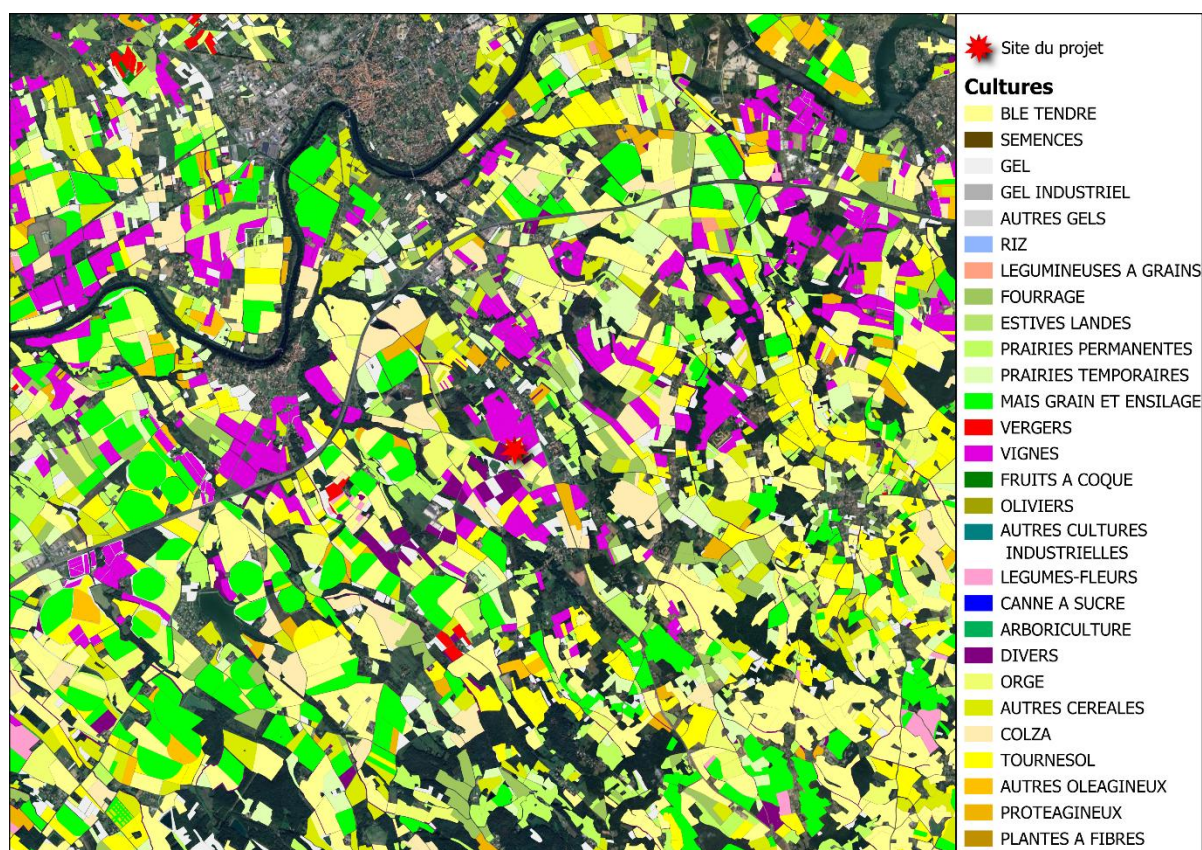


Figure 11 - Registre parcellaire graphique autour de la parcelle du projet, RPG2024

Le site du projet d’ombrière agrivoltaïque est composé de trois parcelles agricoles. Des vignes sont plantées sur une partie et datent de 1988. Le reste des parcelles est en terres arables destinées notamment à la production de COP.

○ Zonage au document d’urbanisme :

La commune de Técou est couverte par un PLU (Plan Local d’urbanisme). L’emprise correspondant à la prise à bail est située principalement en zone A, mais englobe une petite surface en zone N qui correspond au bois à l’est du projet. Toutefois, l’emprise de l’ombrière (panneaux, pistes et locaux) se localise uniquement en zone A (voir Figure 12). La zone N ne sera pas impactée par le projet.

Sur cette zone sont autorisés les constructions et installations nécessaires à des équipements d’intérêt collectifs ou de services publics dès lors qu’elles ne sont pas incompatibles avec l’exercice de l’activité agricole pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu’elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et des constructions autres que celles référencées à l’article A2.

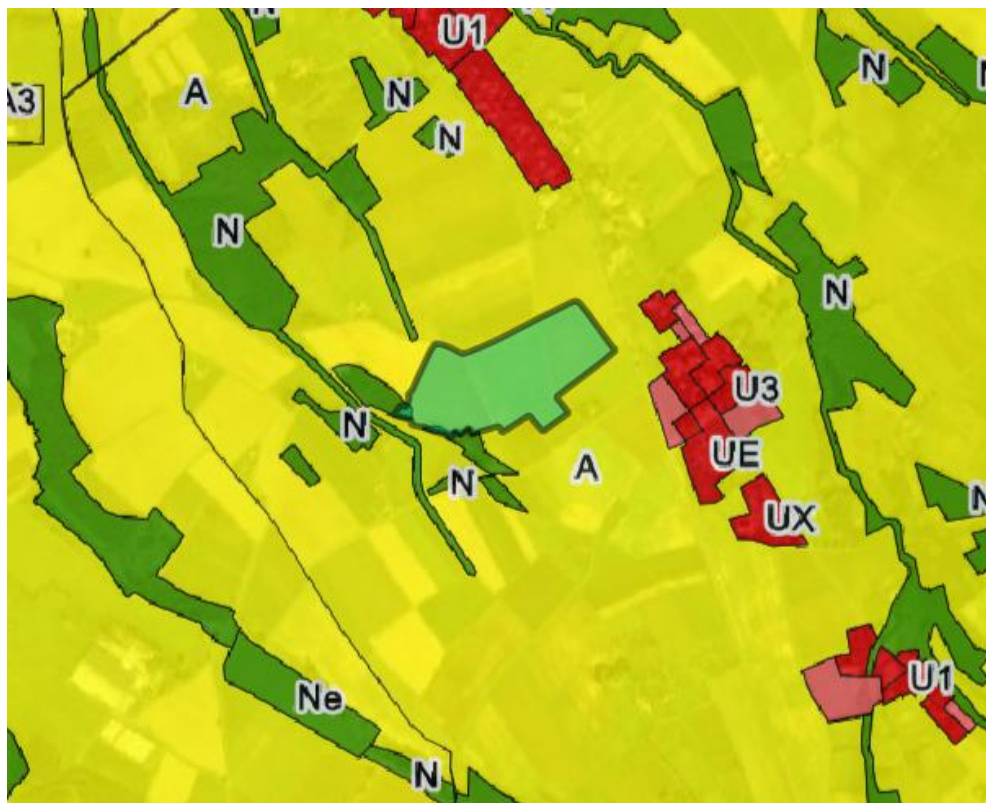


Figure 12 – PLU en vigueur sur la commune de Técou, Geoportail de l’urbanisme

L’ombrière agrivoltaïque est à la fois, dans le cas du projet, un outil de protection contre les aléas climatiques puisque de nouvelles vignes seront implantées sous la structure , et également un équipement d’intérêt public puisqu’elle sera source de production d’énergie électrique renouvelable sur le territoire. Le projet est donc compatible avec le PLU de Técou.

II.3. Description du projet agricole

○ Objectifs et enjeux :

Les vignes exploitées par la SCEA LES VIGNES DU MAZEL subissent de plein fouet les effets du changement climatique, qui altèrent à la fois la quantité et la qualité de la production viticole. Dans ce contexte, l’adaptation des pratiques de cultures devient un enjeu crucial pour la pérennité des exploitations.

Les travaux menés dans le cadre du projet Laccave, conduit par l’INRAE en partenariat avec de nombreux instituts de recherche, ont mis en évidence plusieurs conséquences majeures du réchauffement climatique sur la vigne :

- une phénologie plus précoce, exposant les bourgeons aux gelées de printemps ;

- une maturation avancée des raisins, qui s'effectue désormais sous des températures plus élevées ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, pluies violentes, grêle).

Ces évolutions entraînent de nombreux déséquilibres : stress hydrique, brûlures des feuilles et des baies, baisse des rendements et modification du profil aromatique des vins (plus sucrés, plus alcoolisés).

Face à ces défis, la SCEA a engagé un projet innovant : l'implantation d'une ombrière agrivoltaïque. Cette solution vise à concilier adaptation climatique, maintien de la qualité des vins et production d'énergie renouvelable.

Les bénéfices de ce dispositif sont multiples :

- Régulation thermique et hydrique : les panneaux solaires procurent de l'ombre, réduisent la température ambiante et limitent l'évaporation, créant ainsi un microclimat plus frais et humide. Selon une étude de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), ce système permet de maintenir un cycle végétatif normal et de réduire la concentration en sucre des raisins d'environ 5 %, entraînant une baisse du degré alcoolique des vins¹.
- Réduction du stress hydrique : les recherches menées par le professeur Maurizio Boselli (Université de Vérone) démontrent que, même aux heures les plus chaudes, les vignes situées sous les panneaux présentent un état hydrique nettement meilleur que celles exposées en plein soleil².
- Protection mécanique : les structures d'ombrage limitent les dégâts causés par les grêlons, en fragmentant leur impact, et réduisent les brûlures dues au rayonnement solaire.

Les premiers résultats du projet Vitisolar, conduit depuis 2023 sur le site INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, confirment ces observations : la température sous les panneaux baisse de près de 3 °C lors des fortes chaleurs³, la maturation est plus régulière et l'équilibre sucre/acidité mieux préservé. De plus, la protection contre les UV solaires préserve l'intégrité des arômes⁵.

¹ [Anti-coup de soleil et antigrêle pour cette vigne sous ombrière photovoltaïque](#)

² [L'agrivoltaïsme retarde les vendanges et améliore la qualité du vin – pv magazine France](#)

³ [Le groupe EDF et ses partenaires inaugurent Vitisolar, un démonstrateur d'agrivoltaïsme sur vignes en Gironde | INRAE](#)

⁴ [Présentation PowerPoint](#)

⁵ [ISVV Bordeaux - INRAE-EGFV](#)

○ La production envisagée :

Protection d’une production historique

Lors de la reprise de l’exploitation par Dominique Malbert, l’activité viticole ne couvrait qu’une dizaine d’hectares. Depuis son installation, celle-ci s’est fortement développée pour atteindre environ 49 hectares. Parallèlement, la conduite du vignoble a évolué : initialement guidée par les choix et objectifs de production de l’exploitant, elle est aujourd’hui réorientée pour répondre aux défis imposés par le changement climatique.

Le projet consiste ainsi à protéger le développement et la production de la future restructuration du vignoble sur l’exploitation. La mise en place d’une ombrière agrivoltaïque constitue une réponse concrète et durable aux principales problématiques rencontrées par la SCEA Les Vignes du Mazel :

- Le stress hydrique de ses vignes, lié à la hausse des températures estivales provoquant un ralentissement de la croissance des plants et une baisse de production ;
- La fragilisation des feuillages, mais aussi les brûlures sur les baies, lié à la puissance des rayonnements solaires en période estivale, entraînant une baisse de rendement ;
- Les dégâts provoqués par les épisodes de grêles sur les vignes entraînant une perte de production ;
- Les coups de chaleurs en période estivale engendrant le flétrissement des raisins

L’implantation de la vigne

Le choix des cépages est encore en réflexion, mais l’exploitant envisage d’implanter des cépages résistant comme *Floréal* ou *Sauvignon gris*. De même, des vignes sont déjà présentes sur une partie des parcelles. Etant âgée (plantation en 1988), l’exploitant compte les renouveler en même temps que la plantation du nouveau vignoble en gardant le même cépage : *Gamay N*.

Cépage *Floréal B*

Le *Floréal B* est un cépage de bonne vigueur, avec des rameaux à port semi-dressé, nécessitant un palissage. La production de raisin est un peu supérieure à celle du Chenin en Val de Loire ou du Chardonnay en Beaujolais avec des baies de taille moyenne.

Floréal B est doté d’une forte résistance au mildiou et d’une résistance totale à l’oïdium. Cependant, ce cépage semble sensible au stress hydrique et aux coups de chaleur.

Ce cépage permet d’élaborer des vins expressifs, aromatiques et avec une bonne fraîcheur. Les arômes sont dominés par des notes de fruits exotiques et de buis.





Cépage *Sauvignon gris*

Le *Sauvignon gris* est une mutation du *Sauvignon blanc*. Moins productif que le *Sauvignon*, le *Sauvignon gris* est reconnaissable à ses baies grises ou roses, généralement de petite taille.

Le comportement de ce cépage paraît semblable à celui du *Sauvignon* (sensible pourriture grise, maladie du bois et oïdium). Ce cépage permet d'élaborer des vins très puissants, corsés, avec des arômes un peu plus lourds et une acidité plus basse que le *Sauvignon*. Le potentiel d'accumulation des sucres de ce cépage est très élevé (plus que pour le *Sauvignon*) et il semble particulièrement bien adapté en vue de l'élaboration de vins liquoreux.

Cépage *Gamay N*

Le *Gamay N* est un cépage peu vigoureux, mais fertile.

C'est un cépage précoce, sensible aux risques de grillure ainsi qu'à la pourriture grise et maladie du bois. Il possède un port demi-érigé à érigé et doit être de préférence taillé court.

Les grappes sont petites, assez compactes et les baies sont moyennes. Ce cépage permet d'obtenir, en conditions de macération en grappes entières, des vins chaleureux, fruités, moyennement colorés mais peu tanniques. Ce cépage permet également de produire des vins rosés fruités élégants.



Concernant les porte-greffe envisagés pour le projet, il s'agit du *R 110* et *R 140*



Porte-greffe *R 110*

Le *110 Richter* est très bien adapté à la sécheresse, mais se montre très sensible aux excès d'humidité. Il convient particulièrement aux sols secs, maigres, peu ou pas calcaires. En effet, il est moyennement adapté au calcaire et sa résistance à la chlorose ferrique est variable selon les greffons utilisés. Il possède un très bon degré de tolérance au phylloxera radicicole, mais une résistance moyenne aux nématodes (*arenaria* et *incognita*).

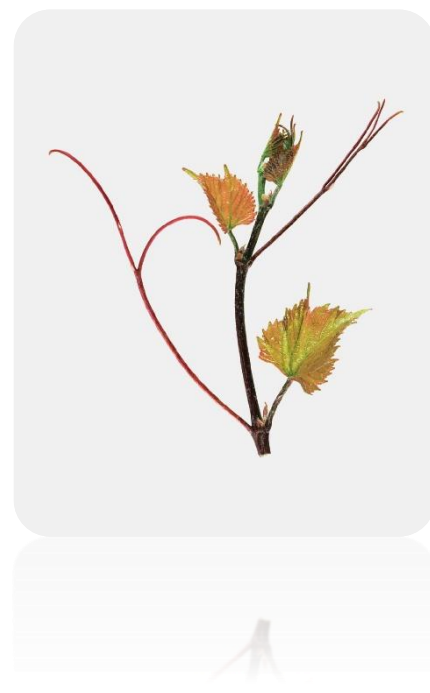
Ce porte-greffe a tendance à induire une bonne fertilité et à retarder le cycle végétatif et la maturation.

Porte-greffe *R 140*

Le *140 Ruggeri* convient bien aux terroirs calcaires, secs, maigres, superficiels et caillouteux. Il est très adapté aux sols calcaires et possède une forte résistance à la sécheresse. En effet, cette variété de porte-greffe résiste jusqu’à 50 % de calcaire total, 20 % de calcaire actif.

Le *R 140* est doté d’un degré de tolérance élevé au phylloxera radicicole.

Ce porte-greffe est réputé pour sa grande vigueur, ce qui favorise un bon développement des vignes même dans des conditions difficiles. Le *R 140 Ruggeri* assure généralement des rendements modérés à élevés, surtout en conditions sèches, tout en maintenant une bonne fertilité.



La plantation du vignoble couvrira une surface totale de 9,51 hectares, comprenant :

- une zone sous ombrière agrivoltaïque d’environ 8,13 ha ;
- la zone dédiée à la parcelle témoin, d’une superficie d’au moins 0,4 ha, afin de répondre au critère réglementaire des 5 %;
- Les zones exemptes de panneaux à l’ouest (proche zone N).

Sur les 9,51 hectares prévus à la plantation, environ 3,74 hectares seront consacrés à de nouveaux droits de plantation, ce qui augmentera la superficie du vignoble de la SCEA. Le reste sera dédié au renouvellement des vignes existantes.

La plantation sera échelonnée sur trois ans. La SCEA plantera entre deux rangées de poteaux 4 rangées de ceps. L’espacement entre poteaux et ceps de vigne est de 2,5 m et l’espacement entre chaque rangée de ceps est de 2,5 m. Cela afin de maintenir la mécanisation des vignes avec le matériel déjà existant. L’implantation d’ombrières ne créera aucune contrainte supplémentaire à la conduite de ce nouveau vignoble.

Le schéma d’implantation ci-dessous montre les rangs de poteaux sans cep de vigne et les 4 rangées de vignes. Chaque rangée de poteaux et chaque rangée de vigne seront surmontées de panneaux photovoltaïques.

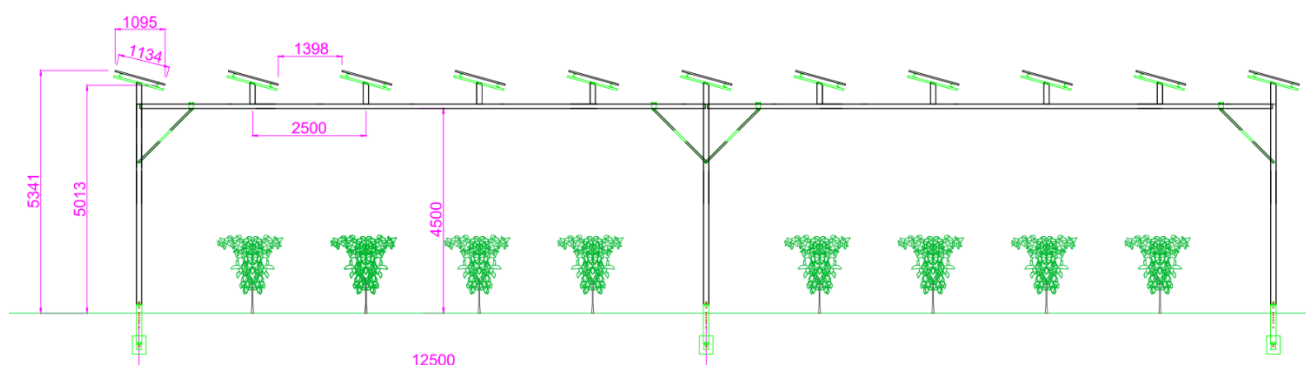


Figure 13 – Schéma d’implantation des rangées de vignes sous l’ombrière agrivoltaïque

A l’heure actuelle la répartition entre les cépages n’est pas encore définitive. La densité de plantation théorique est de 5 000 plants par hectare pour cette vigne. Pour notre projet, nous prenons en compte l’implantation des poteaux de structure ce qui nous amène à une densité de **4 000 plants/hectare** (4 rangées de vigne sur 12,50 m avec un intercep de 0,80m) pour les vignes sous ombrière. Comme aucun rang de ceps ne pourra être implanté dans la rangée des poteaux, l’exploitant a opté pour un intercep de 0,80 m (au lieu de 1,00 m actuellement) afin de maintenir la même densité de plantation.

Entretien de la vigne

S’agissant d’une culture pérenne, les charges d’investissement sont conséquentes avec l’achat des plants et du matériel, notamment pour le palissage. La vigne sera palissée de manière conventionnelle.

L’itinéraire technique de la vigne de la parcelle sera presque entièrement mécanisée. En effet, mis à part les interventions de taille et ébourgeonnage qui sont manuelles, le reste des interventions s’effectue à l’aide d’outil mécanisé : travail du sol, épamprage ou vendage. Bien que les interventions mécanisés nécessite de la main d’œuvre (conducteur de travaux), c’est la période de taille qui nécessite le besoin en main d’œuvre le plus important.

Entretien de l’inter-rang des vignes

Dans les vignes, un rang sur deux sera travaillé, ce qui représente 50 % des inter-rangs. Le reste sera enherbé. L’exploitant réfléchis à semer un couvert permanent multi-espèces.

Les rangs travaillés seront semés en engrais verts avec un mélange de légumineuses et céréales. Ce couvert d’engrais vert aura plusieurs objectifs complémentaires. Il permet tout d’abord d’améliorer la stabilité et la structuration du sol. Grâce à l’action mécanique des racines des espèces implantées, le sol est ameubli améliorant ainsi la pénétration de l’eau et l’air. Il a également un rôle nutritif pour la vigne : il contribue à améliorer la fertilité du sol par l’apport en matière organique, en minéraux et en micro-nutriments lors de sa destruction. Il enrichie également le sol en azote grâce aux légumineuses.

Les rangs enherbés quant à eux, en assurant une couverture du sol de l'inter-rang, permettent de le protéger contre l'érosion et le ruissellement et améliorer la portance du sol. Cela permet notamment le passage des engins après des pluies abondantes sans altérer excessivement la structure du sol sur les rangs enherbés. C'est notamment dans les rangs enherbés que l'exploitant passera pour réaliser les traitements. Ensuite, l'enherbement participe à la régulation de la flore adventice en diminuant, voir empêchant le développement de celle-ci pendant la période hivernale par effet de concurrence. Enfin, le couvert jouera également un rôle nutritif pour la vigne lors de sa destruction (passage d'un rouleau type phaca).

○ **Alimentation en eau d'irrigation :**

L'irrigation de la vigne est régie par l'article D665-17-5 du code rural et de la pêche maritime. En Indication Géographique Protégée (IGP) et en Vin sans IGP, l'irrigation est interdite entre le 15 septembre et la récolte.

Actuellement, les parcelles du projet ne sont pas irriguées et ne le seront pas dans le cadre du projet. En effet, l'exploitant compte sur l'ombrage apportée par les panneaux afin de se passer d'irrigation.

○ **Commercialisation prévue :**

Le canal de commercialisation sera similaire à celui des raisins actuellement produits sur l'exploitation, c'est-à-dire commercialisés à la coopérative VINOVALIE.

○ **Etude prévisionnelle :**

Le budget prévisionnel a été établi à partir du retour d'expérience de l'agriculteur ainsi que de références (Institut Français du Vin).

Il s'agit de prévisions simplifiées, qui prennent uniquement en compte les charges opérationnelles (achat d'intrants, provision de charge d'entretien et coût de mécanisation) ainsi que les coûts de main-d'œuvre liés à l'entretien et à la récolte de la vigne. Il a été pris un coût de main d'œuvre saisonnière de 15 €/h. Ces estimations permettent d'obtenir une marge « brute » simplifiée, offrant un ordre de grandeur des retombées économiques potentielles de la production (tous cépages confondus).

De même, la marge « nette » est calculée en tenant compte de l'amortissement des investissements initiaux, répartis sur une durée de 10 ans.

L'année « N » du budget prévisionnel correspond à l'année de construction de l'ombrière et de la plantation des vignes. Les hypothèses retenues sont :

- La superficie du vignoble qui sera implanté sur les parcelles est de 9,51 ha;

- Le vignoble entre en production en 3^{ème} feuille à 50% de son potentiel et atteint la pleine production en 5^{ème} feuille ;
- Les investissements suivants sont à la charge de la SCEA : plants de vigne, tuteur et matériel de palissage ;
- L'exploitant envisage un rendement moyen de 100 hectolitre/ha en pleine production et un prix de vente moyen de 50 €/hectolitre de raisins (ni le rendement ni le prix ne sont surestimés).

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8
Charges opérationnelles									
Travail du sol avant plantation	7 133 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fumure de fond (organique + minérale)	14 265 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Entretien (désherbage/épamprage)	951 €	951 €	951 €	951 €	951 €	951 €	951 €	951 €	951 €
Phytosanitaire	2 853 €	3 519 €	6 182 €	6 182 €	6 182 €	6 182 €	6 182 €	6 182 €	6 182 €
Fertilisation	- €	1 141 €	1 141 €	1 141 €	1 141 €	1 141 €	1 141 €	1 141 €	1 141 €
TOTAL CHARGES OP.	25 202 €	5 611 €	8 274 €	8 274 €	8 274 €	8 274 €	8 274 €	8 274 €	8 274 €
Charges main d'œuvre									
Plantation	15 216 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pose Palissage (+ tuteur)	14 265 €	1 427 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Formation du cep et ébourgeonnage	- €	14 265 €	9 986 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Taille et palissage	- €	5 706 €	7 133 €	9 986 €	9 986 €	9 986 €	9 986 €	9 986 €	9 986 €
Récolte	- €	- €	2 853 €	2 853 €	2 853 €	2 853 €	2 853 €	2 853 €	2 853 €
TOTAL MO	29 481 €	21 398 €	19 971 €	12 839 €	12 839 €	12 839 €	12 839 €	12 839 €	12 839 €
Investissements									
Achat plants (1,70€/plants)	64 668 €								
Matériel de palissage (piquet, fils...)	71 325 €								
Tuteur (0,40€/plants)	15 216 €								
TOTAL INVEST.	151 209 €								
Besoin de trésorerie ou prêt à court terme									
	54 683 €	81 691 €	109 936 €						
Produits									
Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8
Plants/ha	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
Rendement hl/ha	0	0	45	70	100	100	100	100	100
Prix €/hl	- €	- €	50,0 €	50,0 €	50,0 €	50,0 €	50,0 €	50,0 €	50,0 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	- €	- €	21 398 €	33 285 €	47 550 €	47 550 €	47 550 €	47 550 €	47 550 €
MARGE BRUTE	- 54 683 €	- 27 008 €	- 6 847 €	12 173 €	26 438 €	26 438 €	26 438 €	26 438 €	26 438 €
AMORTISSEMENT	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €	15 121 €
MARGE "NETTE"	- 69 803 €	- 42 129 €	- 21 968 €	- 2 948 €	11 317 €	11 317 €	11 317 €	11 317 €	11 317 €

Figure 14 - Estimation de la marge brute du futur vignoble

Suite à l'installation de l'ombrière, le chiffre d'affaires du vignoble de 9,51 ha sous l'ombrière est estimé à 47 550 € pour une marge brute de 26 438 € en pleine production (année N+4).

III ANNEXES

Annexe 1 - Attestation MSA de la SCEA LES VIGNES DU MAZEL.....	26
Annexe 2 - Extrait INPI de l'exploitation	28



RODEZ, le 27/02/2023

Attestation d'affiliation société
 n° 12_DDA_20230227_1338


Code de sécurité :

2312E737E354CBD

Pour contrôler cette attestation

connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site <https://mpn.msa.fr>

rubrique services en ligne > vérification d'attestations

- en contactant la MSA MIDI-PYRENEES NORD ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

SCEA LES VIGNES DU MAZEL
7 CHEMDES PIGOTS
81600 TECOU

La MSA MIDI-PYRENEES NORD certifie que l'entreprise

SCEA LES VIGNES DU MAZEL**7 CHEMDES PIGOTS****81600 TECOU****821596012**

est affiliée auprès de notre organisme depuis le 01/07/2016.

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité
MALBERT DOMINIQUE 1660381099027	01/07/2016	membre de société non salarié agricole à titre principal
MALBERT VERONIQUE 2680281065006	01/07/2016	membre de société non salarié agricole à titre principal

A la date du 27/02/2023

- la superficie mise en valeur par l'entreprise est de 118,8204 ha .

- l'activité NAF 0121z (culture de la vigne) est exercée à titre principal.

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
 dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur

MSA MIDI-PYRENEES NORD
 15 17 AVENUE VICTOR HUGO 12022 RODEZ CEDEX 9
 05 63 48 40 00 - <https://mpn.msa.fr>

Annexe 1 - Attestation MSA de la SCEA LES VIGNES DU MAZEL



ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LES VIGNES DU MAZEL à la date du **5 novembre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse <https://data.inpi.fr>

Identité de l'entreprise

Dénomination :	SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LES VIGNES DU MAZEL
SIREN (siège) :	821 596 012
Date d'immatriculation au RNE :	22/07/2016
Début d'activité :	01/07/2016
Date de fin de la personne morale :	21/07/2066
Forme juridique :	SCEA, Société civile d'exploitation agricole
Activités principales de l'objet social :	Exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société
Code APE :	0121Z - Culture de la vigne
Qualité :	Actif agricole
Capital social :	463000 EUR
Adresse du siège :	7 CHEMIN DES PIGOTS 81600 TECOU FRANCE
Données issues de la reprise des données	

Gestion et Direction

Nom, Prénom(s) :	CAUSSIE VERONIQUE , LILIANE , MARIE
Nom d'usage :	MALBERT
Qualité :	Gérant et associé indéfiniment responsable
Mention de la qualité :	Actif agricole
Date de naissance (mm/aaaa) :	02/1968

Date de mise à jour de l'entreprise : 19/05/2024

Page 1/2

ATTESTATION D’IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Entreprise SOCIETE CIVILE D’EX...

Commune de résidence : Técou

Nom, Prénom(s) : **MALBERT DOMINIQUE , YVES , MARCEL**

Qualité : Gérant et associé indéfiniment responsable

Mention de la qualité : Actif agricole

Date de naissance (mm/aaaa) : 03/1966

Commune de résidence : Técou

Établissements (1)

Type d’établissement : Siège et principal

Date début d’activité : 01/07/2016

Siret : 82159601200012

Code APE : 0121Z - Culture de la vigne

Origine du fonds : Création

Nature de l’établissement : Commerciale, Agricole

Activité principale : Exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société

Autres Activités : Culture de la vigne, Culture de céréales (à l’exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Adresse : 7 CHEMIN DES PIGOTS
81600 , TECOU - FRANCE

Complément de
localisation/Distribution spéciale :

Données issues de la reprise des données
